

# HORIZONS CHRETIENS

N°2 ANNEE 1976

TA PAROLE EST LA VERITE

## SOMMAIRE

Ce que Dieu pense du divorce	page 2
A la recherche de l'unité	page 7
La mère de Jésus	page 10
Nouvelles	page 15
Des théologiens parlent du baptême	page 16
Questions des lecteurs	page 18

### Editorial

Le temps passe. L'année avance rapidement vers sa fin. En sommes-nous au même point ? Avons-nous fait un seul pas vers Celui qui a envoyé son Fils unique ? Le monde, quant à lui, semble ne pas progresser. Il est encore rempli de haine et de mensonge ; il veut être libre, ou proclame sa liberté, mais il se rend esclave car « quiconque se livre au péché est esclave du péché » dit le Christ. Et nous, sommes-nous esclaves du monde ? Pauvres esclaves ! On fera encore miroiter devant leurs regards des illusions de liberté, d'amour, de sécurité, de paix- Pauvres esclaves qui continueront à marcher vers un mirage. Au moment où ils croiront l'avoir atteint, ils tomberont morts. Morts de soif... Pourtant, Jésus dit : « Que celui qui a soif vienne à moi et qu'il boive. » Ils tomberont sous le poids de leurs trop nombreux fardeaux et, pourtant, Jésus dit : « Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et chargés, et je vous donnerai du repos. » Peut-être dirons-nous : « Mon fardeau est trop lourd. » Est-il plus lourd que la croix ? Plus terrible que Golgotha ?

Pourtant, Jésus dit : ...« et vous trouverez du repos pour vos âmes. » Mais justement, voilà le problème ! Est-ce que je crois vraiment que Dieu m'a donné une âme ? En tout cas, si nous croyons aux réalités spirituelles qui nous sont révélées dans les Ecritures, souvenons-nous que « celui qui croit être debout ne prenne garde de tomber. » (I Cor. 10:12)

La vie de chrétien, ce n'est pas de simplement dire : Seigneur ! Seigneur ! Car celui qui entrera dans le royaume des cieux est « celui-là seul qui fait la volonté de mon Père qui est dans les cieux. » (Matthieu 7 :21). Le bonheur est pour ceux qui sont miséricordieux, pour ceux qui ont le cœur pur, pour ceux qui procurent la paix (Matthieu 51 :1 sv.).

Pour nous chrétiens, les occasions d'être miséricordieux, d'avoir le cœur pur, de procurer la paix ne manquent pas. Regardons autour de nous ! Un travail immense nous attend. Que le Seigneur nous donne la force de faire face avec foi et réalisme aux souffrances de nos frères les hommes.

Yann. Opsitch

Ce que Dieu pense du divorce

## LE MARIAGE A L'ÉPOQUE DE JÉSUS

### MATTHIEU 5:31, 32

Le premier passage de l'Évangile ayant trait à la question est Matthieu 5 : 31-32 : « *Il a été dit : Que celui qui répudie sa femme lui donne une lettre de divorce. Mais moi, je vous dis que celui qui répudie sa femme, sauf pour cause d'infidélité, l'expose à devenir adultère, et que celui qui épouse une femme répudiée commet un adultère.* ».

Dans ce texte, Jésus introduit par son autorité législative unique, deux innovations vis-à-vis des dispositions de la loi de Moïse. D'une part. la peine de mort en cas d'adultère, prévue par l'Ancien Testament, est abrogée. le divorce, recours légitime du mari innocent, remplace cette peine. D'autre part, le motif de divorce énoncé en Deutéronome 24:1-4, jadis jugé valable, ne l'est plus dans le Nouveau Testament. La tolérance mosaïque envers le divorce, dans le cas où le mari avait trouvé dans sa femme « quelque chose de honteux », est supprimée. Dans l'économie inaugurée par Jésus, les exigences légales concernant le divorce seront plus sévères.

Ce qui est essentiel dans cette nouvelle jurisprudence, c'est que l'infidélité représente le seul motif légitime de répudiation ; c'est que le divorce, pour une toute autre raison, est un péché manifeste. Le mot « infidélité » (gr. porneia) est le terme plus général pour « impureté sexuelle » et désigne tous les rapports sexuels illégitimes : fornication, adultère, inceste, homosexualité, prostitution, bestialité. < Cette infidélité présente le seul cas où l'homme puisse répudier sa femme sans partager la responsabilité d'un triple péché ; 1) celui d'un divorce illégitime ; 2) celui d'exposer sa femme à devenir adultère ; 3) celui d'être

responsable d'un adultère commis par l'homme qui épouserait sa femme. La seule explication qu'on puisse donner au fait que ce deuxième mariage devient un adultère, c'est que, aux yeux de Dieu, le premier mariage est resté valable.

Quoiqu'autorisent les lois humaines, un divorce illégitime ne dissout pas le mariage et ne libère donc pas les époux de leurs obligations conjugales.

### MATTHIEU 19 :3-9

En Matthieu 19.3-9, la question du divorce fut portée devant Jésus par des pharisiens qui voulaient ainsi lui tendre un piège pour le forcer à se prononcer sur la controverse entre hilléites et shammaïtes. « Est-il permis à un homme de répudier sa femme pour un motif quelconque ? » lui demandent-ils. Jésus évite le piège : d'abord, en mettant les pharisiens en face des principes premiers de la volonté divine, et ensuite en leur faisant prendre conscience de la réalité du péché, sans laquelle il ne serait jamais question de divorce.

*N'avez-vous pas lu que le créateur, au commencement, fit l'homme et la femme et qu'il dit : C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme, et les deux deviendront une seule chair ?* Ainsi, ils ne sont plus deux, mais ils sont une seule chair. Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a uni.

Jésus dit « Ne vous occupez pas tant du divorce. Concentrez plutôt toute votre attention sur l'idéal divin d'une union permanente» L'erreur des pharisiens et de presque tous leurs contemporains juifs et païens, c'est qu'ils ne cherchaient qu'à se débarrasser de leurs femmes au lieu de s'appliquer à vivre avec elles. Dieu avait créé pour l'homme « une aide

semblable à lui » afin, qu'ensemble, ils jouissent des bénédictions d'une relation permanente et harmonieuse. Par contre, les pharisiens, en retournant le divorce sur toutes ses coutures, anéantissaient le dessein divin à l'égard du couple, détruisaient l'institution du mariage et montraient, une fois de plus, que leur cœur était éloigné de Dieu.

Cherchant à se justifier devant l'accusation de Jésus, les pharisiens lui présentèrent aussitôt une réfutation :

*Pourquoi donc, lui dirent-ils, Moïse a-t-il prescrit de donner à la femme une lettre de divorce et de la répudier ? Il leur répondit : C'est à cause de la dureté de VOTRE cœur que Moïse vous a permis de répudier vos femmes ; au commencement il n'en était pas ainsi. (Versets 7-8).*

La réponse cinglante de Jésus ne visait pas tant le caractère récalcitrant des Juifs du temps de Moïse que l'hypocrisie des pharisiens. Jésus leur reproche, ainsi qu'à tous les hommes une indocilité à l'égard de la volonté divine, un entêtement à ne pas suivre les commandements. La lettre de divorce résultait de cette situation faussée et n'avait pas pour but d'abroger l'institution divine; elle n'était qu'une concession provenant de la grâce de Dieu face à une situation rendue anormale par la perversion de l'homme. Dans la nouvelle alliance, le divorce resterait une violation flagrante de ce que Dieu avait défini, au commencement, quant à la nature du mariage.

Au verset 9, Jésus énonce les principes qui doivent régir le recours au divorce ; « *Mais je vous dis que celui qui répudie sa femme, sauf pour infidélité, et qui en épouse une autre, commet un adultère...* ». Notons trois points dans ce passage :

1) Est adultère le mari qui répudie sa femme et en épouse une autre, pour quelque raison que ce soit, sauf pour infidélité. L'infidélité: voilà l'unique exception! Voilà l'idée centrale du verset 2) Rien dans les paroles de Jésus n'implique un changement dans la nature même de la répudiation et dans ses effets Tout comme dans l'économie mosaïque,

l'économie de la grâce permet que le divorce autorisé par Dieu dissolve le lien nuptial et rende le mari libre de se remarier.<sup>6</sup> 3) De même ainsi qu'en Matthieu 5 :32, il n'est pas dit que le mari est dans l'obligation de répudier sa femme si elle commet un adultère. En effet, le délit sexuel n'entraîne pas automatiquement la dissolution du mariage : au contraire chacun des deux conjoints doit faire son possible pour se repentir ; ils doivent ensuite se pardonner mutuellement afin de garder leur union intacte il existe, pourtant, la possibilité qu'une des parties s'adonne à l'impudicité et à la débauche sans qu'aucun espoir ne subsiste de l'amener à la repentance. Dans ce cas, il semble que la dissolution du mariage soit le moyen adéquat de dénouer le lien qui unit si étroitement le partenaire innocent à celui ou celle qui agirait ainsi.

### **1 CORINTHIENS 7 :10-15**

Le dernier passage que nous examinerons nous vient de l'apôtre Paul et se trouve en I Corinthiens 7:10-15. Tout d'abord Paul dit aux couples chrétiens : *A ceux qui sont mariés, j'ordonne, non pas moi, mais le Seigneur, que la femme ne se sépare point de son mari (si elle est séparée, qu'elle demeure sans se marier ou qu'elle se réconcilie avec son mari), et que le mari ne répudie point sa femme, (versets 10-11).*

Ici, il s'agit, évidemment, soit d'une simple séparation physique, soit d'un divorce civil accordé, il est vrai, par la loi romaine, mais pas reconnu comme valable aux yeux de Dieu (puisque cette séparation n'entraîne point le droit au remariage). Il faut noter que l'accent est mis sur le caractère défendu de la séparation.<sup>7</sup> La proposition entre parenthèses ne change rien au caractère absolu de l'injonction ; elle ne donne ni le droit, ni l'autorisation de se séparer. Quelle est donc sa valeur ? Paul sait que la séparation constitue un péché, mais il arrive que même les conjoints chrétiens se détournent de ce qui est droit et commettent ce péché. La parenthèse s'applique à cette éventualité déplorable.<sup>8</sup> En réalité, Paul déclare. « S'il y a séparation de fait, que le

lien rompu soit restauré. S'il ne l'est pas, il ne saurait à aucun prix y avoir remariage. » En d'autres termes, la parenthèse énonce la règle qui doit être appliquée lorsque le mal a été fait, mais ne légitime nullement la séparation elle-même.

Les cas dont Paul traite ensuite (versets 12-15) ne concernent pas les mariages où, comme dans les versets précédents, les deux conjoints sont chrétiens ; mais plutôt les mariages où l'un des conjoints est chrétien et l'autre incroyant. Ayant prescrit formellement au partenaire croyant de ne jamais prendre l'initiative d'une séparation, l'apôtre considère le cas où le non-croyant ne désire plus, à cause d'un désaccord fondamentalement religieux, rester au foyer conjugal. « Si le non croyant se sépare, qu'il se sépare ; le frère ou la sœur ne sont pas liés dans ces cas-là. Dieu nous a appelés à « vivre en paix » (verset 15). Si, malgré toute la bonté, malgré les efforts honorables du croyant, une séparation se produit du fait de la répugnance du non-croyant pour la foi chrétienne, qu'elle devienne un fait accompli. Le croyant n'a nullement le devoir de courir après son conjoint ; il est libéré de toutes ses obligations conjugales. Voilà en quoi cette déclaration est nette.

La question de savoir si le verbe « ne sont pas liés » implique aussi le droit, pour le croyant, de se remarier est un autre problème qui exigerait une discussion détaillée. Il suffira de dire, pour le moment, qu'aux yeux du non-croyant et de la société romaine, l'abandon suffisait pour dissoudre le mariage et comportait, en soi, le droit de se remarier. Ni les lois civiles du monde gréco-romain, ni l'éthique chrétienne (qui agirait, pourtant, dans les cas considérés aux versets 10-11) ne retiendraient le non-croyant d'avoir des rapports sexuels. Dans ces circonstances particulières, il est concevable que le Seigneur qui connaît les cœurs, ait jugé bon d'accorder la liberté au croyant sans exiger d'autre preuve de l'infidélité du non-croyant, hormis celle d'avoir abandonné son conjoint.<sup>9</sup>

Nous avons vu que dans les deux testaments, Dieu a toujours voulu que son peuple, vivant dans un monde où le divorce était entré dans les mœurs, s'efforçât de sauvegarder la sainteté et l'indissolubilité du mariage. Si Dieu permet la rupture du lien conjugal sous certaines conditions précises, ce n'est que par miséricorde envers le conjoint innocent qui n'a aucun autre recours devant le délit sexuel de son partenaire- De même que pour toute autre disposition de la grâce divine, le droit au divorce ne doit pas être abusé. Dieu connaît le cœur : on ne pourra jamais le tromper. Que celui ou celle qui aime le Seigneur conforme donc sa vie conjugale à la volonté de Dieu; qu'il cherche à réaliser cette union permanente ; qu'il ne sépare pas ce que Dieu a uni.

Max Dauner (Lyon, France)

1 Giltin, IX, 10.

2 Josèphe Flavius, Antiquités des Juifs, IV, viii, 23.

3 Quintus Vespilla, cité dans James Woodroof, Thé Divorce Dilemma (Nashville, 1973), 9.

4 Guy Duty, Divorce and Remariage (Minneapolis, 1967), 52-62.

5 Marc 10 :12 envisage la possibilité du divorce intenté par la femme et prévoit cette éventualité. On est en droit de supposer que si la femme ne peut répudier son conjoint sans motif légitime, elle le peut, à l'instar de l'homme, si le motif est légitime.

6 John Murray, Le Divorce

(St-Germain-en-Laye). Dans La Revue Réformée, No 15-

16, 1953, 29-35.

7 Il est extrêmement difficile de déterminer la force exacte des verbes « répudier » (gr. aph-ièml) et « se séparer de » (gr. chorizo) dans ces versets. Les verbes n'impliquent pas nécessairement un « congédiement en bonne et due forme » et peuvent être rendus par des expressions comme « laisser partir » ou « quitter ». Si on accepte ce sens faible, l'injonction de Paul s'en trouve renforcée. L'apôtre ne se contente pas d'interdire le divorce dans ces conditions, il interdit même le départ du conjoint croyant. Murray, op. cit., 47-49.

8 Ibid.

9 Woodroof, op. cit., 35.

## A la recherche de l'unité

« Je vais conquérir le monde » proclame Sun Myung Moon qui se considère l'égal du Christ. <sup>1</sup>

Les adeptes de Moon (environ 30.000 personnes) croient sincèrement que Moon est le nouveau rédempteur de l'humanité. Son enseignement est un mélange d'occultisme, de pratiques orientales et de croyances chrétiennes.<sup>2</sup>

Pir Vilayat est gourou. Son but est de réunir toutes les religions du monde en une seule. Pour l'aider à réaliser ce projet, un énorme spectacle, comprenant 200 acteurs, chanteurs et danseurs, se donne sur les plus grandes scènes théâtrales du monde : New York, Los Angeles, Chicago... et même Chamonix. Dans ce « show », des hindous, des bouddhistes, des juifs, des chrétiens et des musulmans adorent et louent « Dieu »... qui est une femme. Au cours d'une scène, Jésus, Elie, Mahomet et Bouddha ressuscitent tous quatre et montent ensemble vers Dieu. Le spectacle s'appelle « Masse cosmique » !

Le « Temple de la Compréhension » (« Temple of understanding ») est une organisation qui existe depuis quinze années. Son but est de constituer une sorte de « Nations Unies » du monde religieux.<sup>3</sup> Il faudra beaucoup d'argent pour construire, à Washington D.C., le siège de cette organisation. Le « Temple de la Compréhension » décerne des titres honorifiques à ceux qui donnent beaucoup d'argent : « chérubin », si l'on donne cinquante dollars ; « ange », si l'on donne cent dollars ; « ange gardien », si l'on donne mille dollars...

Tout cela paraît incroyable ! Et pourtant, il existe, aujourd'hui, des centaines de mouvements religieux semblables. Ils prétendent tous pouvoir réaliser l'unité du monde religieux.

### Que peut-on conclure de tels efforts d'unification religieuse ?

Tout d'abord, on constate que les organismes en question

s'opposent, en bien des points, à l'esprit des religions dont ils veulent se faire les porte-paroles. On ne peut être à la fois disciple de Lin-Tsi et disciple de Jésus ; selon le sage hindou, chacun doit atteindre la lumière par ses propres efforts. Quant à Jésus, Il dit : « Je suis la lumière du monde, celui qui me suit ne marchera pas dans les ténèbres ».

Nombre de ces organismes prêchent le syncrétisme des religions et des philosophies orientales avec le Christianisme ; certains vont jusqu'à dire qu'il n'y a pas grande différence entre Jésus et les sages de l'Inde. Seraient-ils ignorants à ce point des enseignements du Christ pour croire, même un instant. Que ses enseignements sont à comparer avec la pensée hindoue ? On ne pourra jamais concilier le dualisme et le pan théisme, le monothéisme et le polythéisme, le théisme et l'athéisme. Les enseignements d'un Jésus, d'un Bouddha et d'un Mahomet sont fondamentalement différents. Ils ne parlent pas du même Dieu, contrairement à ce qu'on prétend parfois ; ils se situent sur des plans différents, souvent contraires. Mahomet lui-même devait agir, à plusieurs reprises, contrairement aux enseignements de la loi de Moïse. Par exemple, il permit à ses soldats de couper les palmiers lors du siège de Banoun Nadir, ce qui est interdit par la loi (Deutéronome 20:19, 20).<sup>4</sup>

Toute cette confusion religieuse démontre que « **la voie de l'homme n'est pas en son pouvoir ; ce n'est pas à l'homme, quand il marche, à diriger ses pas** » (Jérémie 10 :23).

L'esprit de syncrétisme engendre non pas l'unité, mais la division ; il se base sur l'ignorance et non sur la connaissance. Le syncrétisme, par définition, ne peut pas être cohérent : il engendre l'incohérence.

L'Ancien Testament en est rempli d'exemples. A maintes reprises, les Israélites commirent l'erreur d'assimiler à la Torah certaines pratiques et croyances païennes. La Loi demandait qu'on adorât uniquement Yahweh : « Tu n'auras pas d'autres dieux devant ma face » (Exode 20 :3). L'Eternel ne voulait même pas qu'on l'associât à de faux dieux : «

Vous ne ferez point des dieux d'argent et des dieux d'or **pour me les associer** » (Exode 20 :23).

Il est grave de remplacer l'Eternel par des images « représentant l'homme corruptible, des oiseaux, des quadrupèdes et des reptiles » (Romains 1 :23). Eh bien, il est tout aussi grave d'associer - de « mêler » — l'Eternel à de telles pratiques ! Dieu ne supporte pas le compromis et ceux qui le commettent. Jéroboam fit un veau d'or qui était sensé remplacer Dieu : « Israël ! Voici ton Dieu qui t'a fait sortir d'Egypte » (I Rois 12 :28). Mais le prophète Abija le voyait d'un autre œil : « Vous avez avec vous les veaux d'or que Jéroboam vous a faits pour dieux » (II Chron. 13:8). Il institua aussi des ordres de sacrificateurs, rejetant ainsi les Lévités et les fils d'Aaron qui avaient été désignés par Dieu (I Rois 12:31 ; II Chron. 13:9).

Lorsqu'on remplace Dieu par quoi que ce soit — même sous prétexte de l'adorer — on rejette Dieu. Lorsqu'on remplace Ses institutions par des traditions humaines, on rejette Ses institutions — même si on prétend vouloir les conserver (Marc 7 :5-13).

Ces remarques s'appliquent de même au sein du « Christianisme ». Comme au temps de Jéroboam, nombre de sectes « chrétiennes », d'institutions à travers lesquelles on « adore » Dieu, se sont créées. Il nous convenait, dit la Bible, d'avoir un seul médiateur auprès de Dieu, un « souverain sacrificateur saint, innocent, sans tache, séparé des pécheurs, et plus élevé que les cieux... » (Hébreux 7 :26). Et pourtant, la hiérarchie des prêtres, des pasteurs, des apôtres, qui ne sont pas bibliquement qualifiés pour officier, existe toujours au sein du « Christianisme ». La Parole de Dieu ne déclare-t-elle pas que tous les chrétiens sont un sacerdoce royal (I Pierre 2:9; Apo. 5:10)? Peut-il, encore aujourd'hui, y avoir des apôtres de Christ, alors que la Bible nous enseigne qu'ils sont des « témoins de sa résurrection » (Actes 1 :1-26)?

11.

Même dans le « Christianisme », le syncrétisme engendre l'incohérence. Se dire « chrétien » ne suffit pas : il faut avoir le même Seigneur, la même foi, le même baptême, le même Dieu (Ephésiens 4 : 4-6).

Pourquoi tient-on à une dénomination particulière tout en se disant simplement chrétien ? Aux yeux du monde, cette dénomination nous sépare ! **Etre sectaire, n'est-ce pas s'accrocher avec âpreté à l'appellatif qui nous coupe (« secte » vient de « secare », couper) des autres ?**

Dans la Bible, Dieu donne des noms à Son Eglise. Mais même ces noms ne devraient pas devenir un terrain de désunion. Les noms de l'Eglise sont descriptifs plutôt qu'honorifiques ; s'appeler « chrétien », ce n'est pas prendre un titre. Aux premiers siècles, ce sont les autres qui appelaient les disciples de Jésus des « chrétiens » (un mot latin qui, sans doute, signifie « comme Christ »). Les noms divins de l'Eglise ne doivent donc pas devenir de simples insignes ou des sigles qu'on suspendrait à son « Eglise » au détriment d'une vraie vie d'Eglise. Souvenons-nous que les noms de l'Eglise sont descriptifs : ils décrivent la condition spirituelle du peuple de Dieu. Quelle est notre condition spirituelle ? C'est la question qu'il faut, d'abord se poser, et régler.

Comprenons le mot « église » dans son sens biblique et étymologique d'« assemblée » (ekklêsia). Dans l'ekklêsia d'Athènes — une assemblée de citoyens ayant des fonctions politiques importantes — les citoyens étaient tous égaux ; ils agissaient ensemble, d'un commun accord. C'est à tort que l'Eglise primitive a adopté le régime de l'aristocratie, et même celui de l'autocratie ! **C'est par le biais de l'organisation ecclésiastique que les premières hérésies se sont infiltrées dans les églises des premiers siècles.**

Dans la Bible, l'Eglise s'appelle « assemblée (Eglise) de Dieu » « assemblées de Christ », « épouse de Christ », « assemblée des

12.

premiers-nés., « corps de Christ » & Ces noms décrivent les rapports de l'Assemblée avec Dieu et son Fils Jésus ; lorsque ces rapports existent, on peut véritablement parler d'une « Assemblée de Dieu » ou d'une « Assemblée de Christ ». Ceux dont Christ est le chef suprême constituent son corps l'Eglise (Eph 1 : 22, 23). Ceux pour qui Christ s'est livré, qu'il a sanctifiés par la Parole, qu'il a purifiés par le baptême d'eau sont « l'épouse de Christ » (Eph. 5 : 22-33).

Ne faisons pas de l'Assemblée de Dieu une organisation dont l'existence, Sa vie et l'identité reposent sur des raisonnements, des conceptions, un vocabulaire purement humain ! En quels termes parlons-nous des choses « Que Dieu nous a données par sa grâce » ? Paul répond en disant : « *Et nous en parlons, non avec des discours qu'enseigne la sagesse humaine, mais avec ceux qu'enseigne l'Esprit, **employant un langage spirituel pour les choses spirituelles*** » (I Cor. 2:13).

Pour parler de l'Eglise, le monde emploie un langage charnel Nous, nous devons employer un langage spirituel. Ce langage nous est communiqué par le Saint-Esprit, dans la Bible. Nous avons été régénérés par une semence incorruptible, par la Parole vivante et permanente de Dieu (i Pierre 1 :22).

Seule cette Parole permanente peut nous permettre d'accéder à la vie spirituelle ; seule cette Parole peut nous permettre de conserver ou de retrouver l'unité (i Cor. 1 :10, 11).

### Y. OPSITCH

1. Time Magazine, November 10, 1975.
2. « The Divine Principle », Sun Myung Moon.
- 3 Time Magazine, November 3, 1975.
4. L.Feldman, «La Bible et le coran » », p.91
- 5.De Potter « histoire du christianisme ».Tome premier page 5. (Paris librairie historique 1836)
6. I Corinthiens 1 :1 ; Romains 16 :16 ; Apocalypse 21 : 2 . Hébreux 12 :23 , Ephésiens 4 :12 (traduction Louis Segond).

### La mère de Jésus

La mère de Jésus n'est pas appréciée autant qu'elle devrait l'être et c'est sans doute par réaction à la haute vénération de l'Eglise romaine pour Marie. Pour beaucoup de gens, Marie est plus que la mère de Jésus (ainsi qu'elle est appelée dans le Nouveau Testament) : elle est aussi la mère de Dieu. On la met à la droite de Dieu, aux côtés du Christ. En effet, en 1854, le Pape Léon XIII proclamait L'immaculée conception de Marie.

De même qu'on ne peut aller au Père éternel que par le Fils, on ne peut guère arriver au Fils que par sa mère Puis, le 1er novembre 1950, Pie XII proclama que tous les croyants doivent accepter, sous peine d'excommunication, que Marie, S'immaculée mère de Dieu, toujours vierge à la fin de sa vie terrestre, a été élevée en âme et en corps, à la gloire céleste.

Bien sûr, nous ne devons pas contredire les Ecritures en attribuant à Marie ce qui revient de droit à son Fils. C'est Jésus que Dieu, dans son amour, envoya dans le monde afin que quiconque croit en Lui ne périsse pas, mais qu'il ait la vie éternelle. C'est Lui qui dit : « Je suis le chemin, la vérité et la vie. Nul ne vient au père que par moi ». Mais, ceci dit, il est à regretter que nous ayons tendance à déprécier Marie.

Nous ne savons pas exactement pourquoi Marie a été choisie pour être la mère de Jésus si ce n'est qu'elle « trouva grâce auprès de Dieu ». Quel qu'en soit la raison, Marie est digne d'admiration car, telle une humble servante, elle donna toute sa vie à Dieu.

Six mois après la conception de Jean-Baptiste, l'ange Gabriel fut envoyé auprès d'une vierge nommée Marie. Elle habitait Nazareth, bourg de Galilée, et était fiancée à un charpentier nommé Joseph. L'ange apprend à Marie qu'elle est l'objet de la faveur divine et qu'elle aura un fils qu'il faudra nommer Jésus : « Il sera grand et sera appelé Fils du Très-Haut et le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David, son

père. Il régnera sur la maison de Jacob éternellement et son règne n'aura point de fin » (Luc 1 ; 35). Marie avait été choisie pour être la mère du Messie ; elle accepte avec foi et humilité l'honneur que Dieu allait, mystérieusement, lui conférer.

L'ange apprend à Marie qu'Elisabeth, sa parente, aurait aussi un fils. Sur quoi Marie se hâte vers les montagnes de Judée où habitent Zacharie et Elisabeth. A son arrivée, Jean- Baptiste, entendant sa voix, tressaille de joie dans le sein de sa mère car Marie portait en elle le Seigneur. Quant à Elisabeth, elle a déjà pris connaissance de l'honneur fait à Marie et prononce, sous l'inspiration de l'Esprit, un cantique de louanges. Marie glorifia Dieu par un hymne commençant ainsi : « Mon âme magnifie le Seigneur » (Luc 1 :46-55). Le titre de « Magnificat », donné à ce cantique, est le premier mot de la version latine. Ces hymnes d'Elisabeth et de Marie révèlent la piété profonde et la joie de ces deux femmes ; ce sont des méditations sur la puissance et la grâce de Dieu qui, par leurs deux fils, accomplirait les anciennes promesses faites à Israël et apporterait le salut au monde. Marie demeure trois mois sous la protection d'Elisabeth et elle ne retourne à Nazareth que peu avant la naissance de Jean.

Joseph, qui se proposait de répudier Marie secrètement, apprit dans une vision, la cause de sa grossesse et reçut l'ordre de la prendre avec lui et de donner à l'enfant le nom de Jésus « car, déclara l'ange, c'est Lui qui sauvera son peuple de ses péchés ». Joseph se souvint de la prédiction d'Esaië — le Messie naîtrait d'une vierge. Joseph se conforma donc à l'ordre divin et prit Marie avec lui « mais il ne la connut point, jusqu'à ce qu'elle eut enfanté un fils auquel il donna le nom de Jésus » (Mt. 1 :18-25).

La naissance de l'enfant eut lieu à Bethléem. L'empereur Auguste ordonna un recensement de tout l'empire. Joseph dû se rendre à Bethléem, parce qu'il descendait de David, et Marie l'y accompagna. Ne trouvant pas de place dans l'auberge, ils furent contraints de loger

dans une étable. Jésus y naquit Sa mère « l'emballota et le coucha dans une crèche » (Luc 2 : 7). Cette nuit-là, Marie, remplie de foi, entendit les bergers parler de leur vision nocturne et du cantique des anges annonçant la naissance du Sauveur.

Le quarantième jour après Sa naissance, Marie et Joseph allèrent à Jérusalem pour présenter l'enfant à Dieu et pour apporter au Temple le sacrifice qu'exigeait la loi (Lév. 12:2, 6 8) Marie offrit le sacrifice des pauvres « une paire de tourterelles ou deux jeunes pigeons ». C'est alors que le vieillard Simeon prit l'enfant dans ses bras, loua l'Eternel qui lui permettait de voir le Messie, puis annonça les souffrances futures de Marie. Joseph et Marie retournèrent ensuite à Bethléem.

C'est dans une maison de Bethléem qu'ils reçurent les mages d'Orient, venus adorer Jésus (Mt. 2:1-11). La sainte famille dirigée par Dieu, s'enfuit bientôt en Egypte, puis retourna à Nazareth. Et Marie se voua à l'éducation de l'enfant.

L'épisode à Jérusalem, lorsque Jésus avait douze ans, dévoile le caractère de sa mère. Elle et Joseph assistaient chaque année, à Jérusalem, à la fête de la Pâque, bien que la loi ne l'exigeât pas des femmes juives. Ils y emmenèrent Jésus dès qu'il eut l'âge d'y participer. Sa conversation avec les docteurs dans le Temple bouleversa ses parents. Et sa mère gardait toutes ces choses dans son cœur (Luc 2 :51).

Rien d'autre n'est dit de Marie jusqu'au début du ministère public de Christ, si ce n'est qu'elle eut d'autres enfants. Mais les brèves allusions à Marie dans le corps des Evangiles, viennent confirmer la déclaration qu'elle fit elle-même: «Je suis la servante du Seigneur ».

Voyons d'abord l'épisode où elle apparaît aux noces de Cana (Jean 2:1-12). Quel que soit le sens que l'on donne à la parole « Qu'y a-t-il à moi et à toi, femme ? », il est certain que Christ s'oppose avec respect, mais fermement, à l'intervention inopportune de sa mère. Il lui fait entendre qu'elle ne doit pas intervenir dans son ministère Comme fils.

il lui témoigne de la déférence comme Messie et Sauveur, il la met au rang de ses disciples car Marie a besoin, autant que n'importe qui, du salut qu'il lui offre.

Dans une autre circonstance, Jésus fait à Marie une remarque analogue (Mt. 12 : 46-50 ; Marc 3 :31-35 ; Luc 8 :19-21). Pendant que le Maître enseignait des paraboles, la mère et les frères de Jésus voulurent lui parler. Ils désiraient le détourner d'une œuvre dangereuse. Sur quoi, Jésus leur répéta que le lien spirituel qui l'unissait à ses disciples avait plus de valeur que tout lien humain : « Car quiconque fait la volonté de mon père qui est dans les cieux, celui-là est mon frère, et ma sœur, et ma mère » (Mt. 12 : 50).

Marie suivit Jésus lors de l'ultime voyage à Jérusalem. Souffrant, à la fois comme mère et comme disciple, elle soutint le spectacle horrible de la crucifixion. Les souffrances infligées à son fils devaient être pour elle comme une « épée transperçant l'âme ». C'est alors que Jésus confia sa mère à la garde de Jean son disciple bien-aimé, « et dès ce moment, le disciple la prit chez lui » (Jean 19 :25-27).

Marie n'apparaît plus qu'une fois dans les Saintes-Ecritures. Après l'Ascension, on la trouve en compagnie d'autres femmes et des apôtres dans la chambre haute (Actes 1 :14), où elle attendait « qu'il lui soit fait selon la Parole de Dieu ».

Dès lors, l'Écriture ne la mentionne plus. Nous ne connaissons ni la date, ni les circonstances de sa mort. On montre, dans la vallée du Cédron, le tombeau de Marie, mais il n'y a pas de raison de croire à son authenticité.

Marie est pour nous un exemple de ce que doivent être la vie et l'église chrétiennes. Quelles leçons pouvons-nous tirer de sa vie ?

I. Marie offrit un foyer à Jésus. Ce fut d'abord dans son corps puis dans sa maison à Nazareth. Elle lui procura sans doute le meilleur des foyers terrestres. Cette mère ne comprenait ni toute la grandeur de son fils, ni

la portée de sa mission, mais elle releva en vue du service de Dieu et « Jésus croissait en sagesse, en stature et en grâce devant Dieu et devant les hommes ». Son rôle, dans l'épanouissement de Jésus, dut être grand et nous devons considérer Marie comme mère par excellence, que toute mère chrétienne peut imiter.

II. Marie nous apprend ce que doit être la foi. Elle a une foi qui ne comprend pas toujours, mais qui reste confiante. Après avoir raconté l'épisode de l'enfance de Jésus où il fut retrouvé dans le Temple par ses parents, Luc nous dit, au sujet de Joseph et de Marie « ils ne comprirent pas la parole qu'il leur disait... Sa mère gardait toutes ces choses dans son cœur ». Joseph et Marie ne comprirent guère, mais ils surent que c'était Dieu qui agissait. Marie ne réalisait pas que son enfant était Dieu manifesté en chair ; elle discernait seulement qu'il serait le Messie et attendait que Dieu révélât Sa mission.

C'est pourquoi Elisabeth loua sa foi : « Heureuse celle qui a cru à l'accomplissement de ce qui lui a été dit de la part du Seigneur » (Luc 1 :45).

Avant tout, ce n'est pas « comprendre » que Dieu nous demande, c'est « croire », c'est mettre notre confiance en Lui.

III. La grande foi de Marie venait de sa connaissance de Dieu. Il n'était pas difficile pour Marie de mettre sa confiance en Dieu, parce qu'elle le connaissait. Par exemple, le Magnificat qui se compose de plusieurs passages de l'Ancien Testament révèle la spiritualité de Marie et sa connaissance biblique.

IV. Elle nous apprend ce que doit être l'humilité. La grandeur de Marie — c'est sa bassesse. La suprématie que les catholiques ne cessent d'attribuer à Marie nous offusque comme étant en contradiction avec sa foi et sa grande humilité. Elle est « bienheureuse et bénie entre les femmes », non pas à cause de sa propre valeur, mais

« parce qu'elle a cru que les paroles dites de la part du Seigneur auraient leur accomplissement ».

Dans le Magnificat (Luc 1 :46-55), Marie dit : « Mon âme exalte le Seigneur et mon esprit se réjouit en Dieu, mon Sauveur». Elle ne voulait pas, elle-même, être glorifiée, au contraire, elle « exalte le Seigneur ». Et pourquoi ? « Parce qu'il a jeté les yeux sur son humble servante... parce que le Tout-Puissant a fait pour moi de grandes choses». Aucune gloire ne rejaillit sur elle. Toutes les générations la diront bienheureuse lorsqu'elles reconnaîtront, non les grandes choses faites par elle, mais les grandes choses faites pour elle.

V. Par sa foi et son humilité, elle s'oublie elle-même pour appartenir à Dieu. L'incarnation de Christ trouva son apogée quand Jésus dit: «Entre tes mains, je remets mon esprit».

L'incarnation débuta lorsque Marie dit : « Entre tes mains je remets mon corps ». Dieu voulait employer la vie de Marie et elle la donna volontairement. Les dernières paroles qu'elle adresse à l'ange Gabriel l'ont accompagnée le restant de sa vie et il devrait en être de même pour nous : « Me voici, je suis la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon ta parole» (Luc 1 :38).

Tous ensemble, considérons la mère de Jésus comme une femme bénie entre les femmes. L'Écriture nous la présente comme l'exemple magnifique Elle occupe une place unique car elle est la mère du Messie et « toutes les générations la diront bienheureuse ». Elle est digne de notre admiration et, si nous pouvons avoir le même esprit d'amour et d'obéissance, nos vies seront enrichies et bénies.

Judy HENDRIX

## NOUVELLES

- Au cours de l'année 1975, 840 objecteurs de conscience ont été emprisonnés en Suède. (« One World », March 1976).

-Dietrich Bonhoeffer aurait, cette année, 70 ans. Le 4 février à Genève, les sympathisants de Bonhoeffer ont rappelé la mémoire et l'œuvre de ce grand homme.

- L'Association pour la Communication Chrétienne (World Association for Christian Communication) doit demeurer « théologiquement ouverte et idéologiquement neutre» a déclaré le Dr Hans W Florin secrétaire général. (« One World », March 1976).

-Deux grands sujets préoccupent Kofi Appiah-Kubi, théologien africain : la musique et la prière et le concept de la guérison dans les Eglises africaines. (« One World », March 1976).

-Thomas Corbishley S J. Remet en question les thèses de la Church's Unity Commission en demandant que soit précisée la validité des cultes œcuméniques : « Les cultes œcuméniques mettent en évidence l'unité de l'Eglise mais —demande Corbishley — il faut préciser les limites et le degré de cette unité. » (« The Month », March 1976).

- Georges Buttrick, savant bibliste, se demande si la confusion actuelle des jeunes dans le domaine spirituel n'est pas due au fait qu'on a oublié, dans l'Eglise, la « didache », l'enseignement du Nouveau Testament. («The Christian Crusader», March 17, 1976).

- Ann Arbor, dans le Michigan, fut le lieu de réunion de nombreux savants du mouvement pentecôtiste. Le discours du principal conférencier fit grande impression. En effet, le professeur Timothy Smith de la John Hopkin's University, a encouragé ses amis pentecôtistes à abandonner l'usage de la glossolalie. Selon Smith, l'usage pentecôtiste du don des langues est basé sur une mauvaise compréhension des Écritures ; en particulier, Smith a affirmé que la glossolalie dans le Nouveau Testament consistait à parler des langues, des dialectes connus. (« Christianity Today », January 2, 1976, page 37).1

- La théologie actuelle désire-t-elle retrouver des racines plus bibliques, restaurer la foi biblique ? Selon Thorr Hali, de l'Université du Tennessee, la réponse à cette question est positive. De ses recherches il conclut que la théologie actuelle désire prendre, en tout cas l'Écriture plus au sérieux. («The Christian Century », March 17 1976 pages 253-256).

## DES THEOLOOIENS PARLENT DU BAPTÊME

### M. J. Lagrange

« Le baptême nous conduit au Christ pour Lui être unis, et cette union commence par l'union à Sa mort, Paul ne dit jamais que nous naissons avec le Christ, que nous sommes baptisés avec lui. C'est que pour vivre avec le Christ nous devons d'abord mourir au péché, et nous mourons au péché en nous unissant à la mort du Christ qui en délivre. C'est notre vrai point de départ, celui où nous revêtons le Christ : Galates 3 :27 ». Commentaire sur l'épître aux Romains, p. 144 (J. Qabalda et Fils, Editeurs Paris, 1931).

### F. Prat. S.J.

« Tous les effets que nous venons d'assigner au baptême — la justice, la vie, le salut, la filiation adoptive, la possession du Saint-Esprit — saint Paul les attribue aussi à la foi. D'où vient cette étroite union, cette compénétration mutuelle de la foi et du baptême ? Il y a d'abord le synchronisme. Presque tous les destinataires des lettres de Paul avaient reçu le baptême se confondait dans leur mémoire. L'instruction des catéchumènes était alors sommaire : Quiconque croira et recevra le baptême sera sauvé, avait dit le Seigneur en remontant au ciel, comme si les deux actions étaient simultanées. De fait, les trois mille hommes convertis par Pierre, à la première Pentecôte, furent baptisés le jour même ; l'eunuque de la reine Candace descendit de son char pour recevoir le baptême des mains du diacre Philippe qui venait de le catéchiser ; le geôlier de saint Paul fut baptisé avec toute sa famille la nuit même où il avait embrassé la foi ; les douze disciples d'Ephèse, qui n'avaient encore reçu que le baptême de Jean, « crurent en Jésus et furent baptisés ». Une formule pareille résume les travaux de l'apôtre à Corinthe. Pas d'intervalle encore entre la foi et le baptême... C'est pourquoi notre régénération spirituelle est attribuée tantôt à Sa foi tantôt au baptême, parce que l'acte et le rite sont entre eux dans une dépendance mutuelle et exercent une causalité commune. Le cas d'un catéchumène surpris par la mort avant le sacrement n'est pas chimérique ; mais il est accidentel et exceptionnel et la théorie fait

abstraction des exceptions et des accidents : « Tous, vous êtes fils de Dieu, par la foi, dans le Christ Jésus. Car vous tous qui fûtes baptisés dans le Christ vous revêtîtes le Christ. »

**La théologie de saint Paul**, 7<sup>me</sup> éd., pages 312, 313, 314 (Paris 1923)

### Adolf Schiatter

« Il n'y a pas de don ou de pouvoir que les documents apostoliques ne lient au baptême. »

**(Die Théologie Des Neuen Testaments !!, Die Lehre des Apostel (1910), p. 495).**

### Beasley Murray

« La grâce qui est accessible par le baptême comprend, selon les auteurs du Nouveau Testament, les éléments suivants : le pardon des péchés, Actes 2 :38 et le lavement des péchés, Actes 22 :16, Cor. 6 :11 ; l'unification avec Christ, Gai. 3 :27, et en particulier une unification à sa mort et à sa résurrection, Rom. 6:3ss, Col. 2 :11 ss, avec tout ce qu'implique une libération de la puissance du péché et de la culpabilité ; une participation avec le Rédempteur d'une vie de ressuscité, Rom. 6:1-11 ; la participation à l'adoption, Gai. 3 :26 s ; la consécration à Dieu, I Cor. 6:11, ce qui implique l'appartenance à l'Eglise, le Corps du Christ, I Cor. 12:13, Gai. 3:2729; la réception de l'Esprit, Actes 2 :38, I Cor. 6 :11-13, ce qui implique la vie nouvelle par l'Esprit, c'est-à-dire la résurrection, Tite 3 :5 ; Jean 3:5; l'accord de la grâce divine afin que nous vivions selon la volonté de Dieu, Rom. 6 :1 ss, Col. 3 :1 s ; l'héritage du royaume de Dieu, Jean 3 :5 ; la délivrance des puissances mauvaises qui dominent le monde, Col. 1 :13; la garantie de la résurrection de notre corps, Eph. 1 :13ss, 4 :30. »

Baptism in the New Testament, p. 262, the Paternoster Press, 1972.

### Martin Luther

« Chaque chrétien a donc, durant sa vie, suffisamment à apprendre et à méditer quant au baptême ; car il a toujours fort à faire afin de croire fermement ce que le baptême promet et procure, à savoir : la

victoire sur le diable et la mort, la rémission des péchés, la grâce de Dieu, le Christ tout entier et le Saint-Esprit avec ses dons. Bref, ces choses sont surabondantes, au point que, si, dans sa faiblesse, la nature y réfléchissait, elle mettrait en doute que cela pût être vrai.»

**Œuvres, Tome VII (Labor et Fides, Genève, 1962), p. 129. Joseph Huby** «Au chapitre VI (v. 3-11) de l'épître aux Romains, qui est le passage le plus important où saint Paul ait parlé du baptême, il nous le présente comme produisant deux effets : il remet les péchés et il infuse dans l'âme du néophyte une vie nouvelle. » **Mystiques Paulinienne et Johannique**, p. 21 (Desclée de Brouwer).

## PORTE OUVERTE - Questions et réponses

### 1. Si Dieu est amour, comment peut-on accepter la doctrine d'un enfer éternel ?

C'est Jésus qui a dit : « Retirez-vous de moi, maudits allez dans le feu éternel... » (Matt. 25:41). Dans l'étang de feu et de soufre, ils seront tourmentés « devant les saints anges et devant l'agneau » (Apoc. 14 :10). Le jugement de l'enfer n'est-il pas contraire au saint amour de Dieu ? Comment peut-on comprendre un destin si horrible alors que Dieu est tout puissant et qu'il désire que tout homme soit sauvé ?

Quelle est notre conception de Dieu ? Il est si souvent considéré comme le « Grand Omnipotent » qui, par une volonté arbitraire, jette les hommes dans les ténèbres éternelles, dans l'enfer. Mais cette conception de Dieu, qui est alors un tyran, n'est pas biblique car Dieu n'oblige personne à aller en enfer. La punition de l'homme n'est pas quelque chose qui lui est infligé de l'extérieur, l'homme subit les tourments d'un jugement éternel de par son propre choix.

Dieu nous créa et lorsqu'il vit sa création, il dit : « c'est bon ». Dieu fit en sorte que l'homme ne choisisse pas un destin si terrible. Il nous donna une révélation, les prophètes, les apôtres, un témoin de son

amour dans le monde : Jésus-Christ. Mais, en outre, il nous laisse faire LE CHOIX.

Dans un sens, l'enfer est une évidence de l'amour de Dieu. Il nous aime assez pour nous donner LA LIBERTÉ. Nous avons la liberté d'être pour ou contre Lui. Quand l'homme choisit de s'opposer à l'amour de Dieu, il choisit l'enfer. Dieu nous laisse partir loin de Lui plutôt que de nous forcer à venir à Lui. Dieu nous supplie d'accepter Son salut, mais sans nous y forcer. Le Christ s'exclame au moment d'arriver à Jérusalem : « Jérusalem, Jérusalem... combien de fois ai-je voulu rassembler tes enfants, comme une poule rassemble sa couvée sous ses ailes, et **vous ne l'avez pas voulu !** » (Luc 13 :34).

Au jour du jugement, deux sortes d'hommes se trouveront devant Dieu. Il y aura ceux qui auront dit : « Que Ta volonté soit faite ». Dieu leur dira : « Entre dans la joie de ton maître ». Aux autres, Dieu dira : « Que VOTRE volonté soit faite. Retirez-vous de moi, maudits, allez dans le feu éternel qui a été préparé pour votre maître, le diable » (voir Matthieu 25:1-46).

L'enfer est une expression de l'amour de Dieu il nous créa libres de choisir. Ceux qui passent l'éternité séparés de Lui doivent s'en prendre à leur propre choix.

### 2. Ne viendra-t-il pas un jour où toutes Ses créatures seront sauvées ?

La doctrine de l'universalisme prétend qu'après le châtement — rendu nécessaire à cause du péché des hommes face à la sainteté de Dieu — tous finiront par être sauvés. Le Seigneur serait trop bon pour laisser souffrir à jamais en enfer des créatures qui n'ont péché que si peu de temps sur la terre.

D'abord, il faut comprendre que le péché est d'une infinie gravité car lui-même est infini. D'autre part, l'homme qui pêche se trouve déjà lui-même sur le plan de l'éternité. La chute d'Adam et la Croix de Christ, sont deux événements qui ont eu des conséquences infinies. Ne serait-ce que sur le plan humain, la peine n'égale pas la durée d'un crime. Il

faut moins de temps pour tuer quelqu'un que pour voler une banque, mais la punition est considérablement plus longue.

La doctrine de l'universalisme contredit tous les passages qui parlent d'une punition « éternelle » : Esaïe 33 :14 ; 66 : 24 ; Daniel 12 :2 ; Matt. 3 :12. 25 : 41, 46 ; 2 Thess. 1 :9 ; Hébr. 6 : 2).

Non, il n'y aura pas de seconde chance en enfer. Les avertissements des prophètes, les larmes de Jésus, les appels des apôtres, l'argumentation passionnée de Paul, les tableaux bouleversants de l'Apocalypse, tout nous crie qu'AUJOURD'HUI est le jour du salut.